



## RENFORCEMENT ET MISE EN VALEUR DE LA BIODIVERSITÉ MUNICIPALE

Survol des bonnes pratiques à respecter

MM. DANIEL TARTE ET HUGO THIBAUDEAU ROBITAILLE, BIOLOGISTES

T<sup>2</sup> Environnement

**L**a biodiversité est un concept englobant comme en témoigne cette définition : « La biodiversité est l'ensemble des organismes vivants d'une région donnée, considérés dans la pluralité des espèces, la diversité des gènes au sein de chaque espèce et la variabilité des écosystèmes »<sup>1</sup>. Devant un concept aussi large, il apparaît opportun de préciser l'importance de la biodiversité au sein d'une municipalité et donner des exemples concrets d'actions permettant de la renforcer et de la mettre en valeur.

Les bienfaits de la diversité biologique se manifestent parfois de manière insoupçonnée, mais aussi de manière concrète à tout observateur. Par exemple, les bénéfices de la flore microbienne et fongique du sol sur la santé d'une forêt sont difficilement appréciables sans études poussées. En revanche, il est aisé d'apprécier la plus-value de la diversité en espèces arborescentes d'une forêt urbaine faible en diversité lorsque l'on constate les récents ravages attribuables à l'agrile du frêne. Une forêt urbaine constituée d'un cortège d'espèces diversifiées de feuillus et de conifères subira un impact moindre en présence de pathogènes et les bénéfices des biens et services écologiques (BSE) retirés par la population seront ainsi maintenus.

Les BSE se définissent comme les bénéfices que les humains retirent des écosystèmes sans avoir à agir pour les obtenir. Quatre grands types de services sont attribués aux BSE :

- régulation (ex. : une forêt urbaine tempère localement le climat et améliore la qualité de l'air);
- approvisionnement (ex. : un sol de qualité permet l'aménagement de potagers productifs et de parcs urbains en santé);
- socioculturel (ex. : aires de détente et de découverte);
- ontogénique (ex. : stimulation accrue des enfants en contact avec la nature)<sup>2</sup>.

Dans un contexte où l'on constate une densification de la population en milieu urbain et

une accélération des phénomènes des changements climatiques, œuvrer pour renforcer les conditions propices à la biodiversité et à sa mise en valeur devient incontournable. Cette approche constitue un des maillons forts du développement durable à l'échelle locale, mais également régionale, puisque les systèmes naturels sont interconnectés.

Cet article propose une démarche en quatre étapes orientée vers le renforcement des conditions propices à la biodiversité et à sa mise en valeur à l'intérieur des milieux urbains et périurbains.

### 1- COLLECTE D'INFORMATION

La première étape pour une municipalité désireuse d'initier une telle démarche consiste à documenter la diversité biologique et les écosystèmes présents sur son territoire, incluant les :

1. milieux humides, milieux forestiers, friches et plans d'eau;
2. espèces d'intérêt et à statut particulier;
3. espèces envahissantes ou affectées par des agents pathogènes;



## Chabot, Pomerleau & ASSOCIÉS

Génie forestier et environnement

- Évaluation de dommages
- Expertises légales
- Remboursement de taxes foncières (pour les propriétaires de bois)

- Règlements municipaux
- Aménagement de berges et forêts

Tél : 819-791-8668  
Télec. : 819-791-8669  
cpa@chabotpomerleauass.com

4. corridors écologiques;
5. lieux où se concentrent les conditions propices à la biodiversité (les points chauds);
6. milieux naturels fortement dégradés qui bénéficieraient d'une restauration (ex. : anciens sites industriels ou commerciaux).

Diverses options sont envisageables pour une municipalité ne possédant pas de plan de conservation de ses milieux naturels ou qui désire le compléter à une échelle plus fine. La première activité, commune à toute bourse, consiste à recueillir les données existantes. Il existe plusieurs sources gratuites ou peu onéreuses spécifiques aux espèces, dont le Centre de données sur le patrimoine écologique qui collige les occurrences d'espèces floristiques et fauniques à statut particulier, l'Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec et le programme SOS-POP pour l'avi-faune. Le site Internet de Canards Illimités peut être consulté pour plusieurs régions du Québec. Celui-ci brosse un portrait des milieux humides présents localement. Il est également possible que les groupes locaux de conservation de la nature possèdent des informations pertinentes.

Dans un contexte de changements climatiques et de prolifération des maladies causées par des espèces introduites (agrile du frêne, maladie hollandaise de l'orme ou maladie corticale du hêtre), l'inventaire des arbres des parcs urbains ainsi que des propriétés publiques et idéalement privées permet de connaître l'état de santé de ce patrimoine naturel et de mieux réagir face à une infestation.

Une fois ces données regroupées, il est possible d'identifier les besoins de collecte d'informations complémentaires. Plusieurs firmes se spécialisent dans les inventaires biologiques et sont à même de réaliser ce type de travail. Toutefois, si le budget ne permet pas de requérir leurs services, il est possible de solliciter l'aide de la population couplée à un support volontaire de biologistes pour la tenue d'un BioBlitz. Un BioBlitz est une activité d'inventaire biologique intensive, d'une durée de 24 à 48 heures, menée par des bénévoles et des citoyens. Cette approche collaborative permet, à peu de frais, d'obtenir un portrait de la diversité

biologique d'un territoire donné. Il importe de préciser que les données obtenues lors de telles activités sont parcellaires et dépendantes des intérêts des participants.

## 2- CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

La consultation des parties prenantes est une activité transversale, essentielle au succès d'un tel projet. L'expérience démontre que la transparence et l'implication des parties prenantes à chaque étape du projet augmentent ses probabilités de succès. La consultation permet notamment :

- l'implication de la population;
- la compilation et la prise en compte des suggestions de la population;
- la vérification des intentions des grands propriétaires terriens au sujet de terrains qui présentent un fort potentiel de renforcement ou de mise en valeur de la biodiversité;
- la recherche de partenariats (bailleurs de fonds, coordination d'inventaire, support logistique et technique).


## Services juridiques en droit municipal, litige et droit du travail et santé et sécurité du travail.

Une équipe de professionnels en droit municipal, litige et droit du travail pouvant vous aider dans tous vos dossiers, peu importe le type de mandats que vous avez à traiter.

Venez nous visiter au [www.municonseil.com](http://www.municonseil.com) et commençons dès maintenant le travail avec vous.





514 954 0440 | [info@municonseil.com](mailto:info@municonseil.com)





**ÉRIC MASSIE, Urbaniste**  
450-566-3530 [eric.massie@sympatico.ca](mailto:eric.massie@sympatico.ca)

- Urbanisme
- Planification de site
- Développement immobilier
- Revitalisation urbaine
- Développement durable
- Gestion de projets
- Cartographie 2D/3D par drone
- Mise en valeur de site

LAURENTIDES LANAUDIÈRE MONTRÉGIE OUTAOUAIS





Parmi la liste de partenaires potentiels, notons la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement, la Fondation de la Faune du Québec, des organismes à but non lucratif, dont les organismes de bassins versants (OBVs), l'Union des producteurs agricoles et des entrepreneurs locaux. Comme les contraintes budgétaires sont fréquemment le principal frein au déploiement de telles initiatives, il importe de vérifier les sources de financement disponibles pour les municipalités. La base de données sur les sources de financement de la Source verte — Fonds municipal vert<sup>3</sup> ou encore le document produit par le ROBVQ permet de vérifier les sources d'argent complémentaires<sup>4</sup>.

## 3- ÉLABORATION DU PLAN

Les possibilités de renforcement et de mise en valeur de la biodiversité pour une municipalité sont innombrables. Toutefois, il importe que le plan développé soit simple, économiquement et techniquement réaliste et reflète les priorités des citoyens. Il doit contenir un nombre limité de priorités à mettre en œuvre, permettre la mise en commun des données recueillies, intégrer les suggestions du public ainsi que les intérêts et les moyens techniques et financiers des partenaires. Ce plan doit identifier les actions

à mettre en œuvre selon le potentiel et les contraintes du territoire.

Un plan de plus grande envergure pourrait comprendre des actions telles que :

- la hiérarchisation des priorités de conservation, de mise en valeur ou de restauration par secteur;
- des modifications au plan d'urbanisme des municipalités pour le maintien de composantes naturelles structurantes dans les nouveaux développements<sup>5</sup>;
- la création de corridors écologiques entre les milieux naturels;
- la lutte aux espèces envahissantes;
- la création d'aménagements facilitant l'accès au public;
- l'aménagement de bassins de rétention en milieux humides fonctionnels;
- la restauration des sites industriels.

Un plan plus modeste pourrait comprendre des actions telles que :

- l'augmentation de la biodiversité dans les parcs et les espaces urbains par l'utilisation d'espèces végétales indigènes nourricières (pollen, nectar, fruits, etc.), favorables à la nidification et à l'abri des oiseaux (conifères) ou à certains insectes (plantes à tige creuse);
- l'augmentation de la microtopographie favorisant une variabilité accrue de drainage sur les terrains publics (augmentation de la diversité des écosystèmes);
- la lutte contre les espèces envahissantes;
- l'élaboration de pistes de solutions en réponse à la mortalité d'arbres comme le frêne (effet sur le paysage, stabilité des talus, etc.);
- la sensibilisation des citoyens à l'utilisation de plantes indigènes utiles à la faune locale.

Peu importe l'ampleur du plan, sa présentation en version préliminaire aux citoyens lors d'une consultation publique et la prise en

compte de leurs commentaires augmenteront la sympathie et l'intérêt de la population à l'égard du projet.

## 4- MISE EN ŒUVRE DU PLAN

La mise en œuvre du plan est une étape charnière qui implique plusieurs éléments clés, dont la réalisation des travaux<sup>6</sup> en saison propice, la planification et la surveillance des travaux. Elle constitue un excellent prétexte pour la tenue de corvées collectives de plantations d'arbres et d'arbustes, d'arrachage de plantes envahissantes, d'installation de nichoirs, etc.

Le suivi de l'évolution des aménagements et des réalisations doit aussi être planifié et intégré au projet, car celui-ci permet de vérifier le succès des actions posées. Ce suivi s'inscrit dans un processus d'amélioration continue dont les apprentissages seront utiles lors des phases subséquentes du projet.

Cette approche peut paraître ambitieuse, mais chaque geste compte en matière de renforcement et de mise en valeur de la biodiversité urbaine. Cet article ne présente qu'un bref survol des nombreuses possibilités à cet égard. Si ce n'est pas déjà fait, le plus important est de débiter votre réflexion et de commencer dès maintenant à poser des actions concrètes permettant de développer une culture locale valorisant la diversité biologique et les inestimables bénéfices associés aux BSE. ■

## Références

- <sup>1</sup> <http://www.granddictionnaire.com/Resultat.aspx> (page consultée le 23 avril 2015)
- <sup>2</sup> <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/BIODIVERSITE/capsules/index.htm> (page consultée le 23 avril 2015)
- <sup>3</sup> [https://www.ec.gc.ca/financement-funding/sv-gs/search\\_results\\_f.cfm?action=details&id=264&start\\_row=1&all\\_re-cords\\_details=region&region=nat](https://www.ec.gc.ca/financement-funding/sv-gs/search_results_f.cfm?action=details&id=264&start_row=1&all_re-cords_details=region&region=nat) (page consultée le 23 avril 2015)
- <sup>4</sup> ROBVQ [2015]. *Recherche de financement*. Document d'orientation à l'intention des OBV, 37 p.
- <sup>5</sup> <http://www.lapresse.ca/la-voix-de-lest/actualites/201504/27/01-4864955-limportance-des-corridors-forestiers-reconnue.php> (page consultée le 4 mai 2015)
- <sup>6</sup> Thibaudeau Robitaille, H. et D. Tarte. 2015. « Projet de restauration écologique. Les six étapes essentielles pour en assurer le succès. » *Vecteur Environnement*. 2015. 48(3) : 14-17.

Une approche d'équipe ...  
Des expertises à votre service !

apur  
urbanistes conseils

Urbanisme municipal · Aménagement du territoire  
Planification · Développement immobilier

www.apur.ca  
514.725.2770